

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le lundi 28 octobre 2019 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme BOSCH Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal, M. VIDAL Serge.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. MENEROUX Franck (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul), Mme LEDUN Julie (Pouvoir à Mme PEYROT Michèle).

ABSENT(S) : M. GUICHARD Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Aucune

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 4 du budget principal suivante :

CREDITS A OUVRIR :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6574	X	Subventions de fonctionnement aux associations	300 € 00
21	21312	112	Bâtiments scolaires	928 € 70
21	2183	49	Matériels de bureau et matériels informatique	1.000 € 00
21	21312	109	Bâtiments scolaires	1.176 € 00
21	2138	122	Autres constructions	627 € 60
23	2315	178	Installations, matériel et outillages techniques	283 € 92
21	2132	190	Immeubles de rapport	1.212 € 00

CREDITS A REDUIRE :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	116	Installations, matériel et outillages techniques	5.228 € 22
022	022	X	Dépenses imprévues	300 € 00

COTES IRRECOUVRABLES - PRESENTATION EN NON VALEUR

Le 27 septembre 2019, Monsieur Laurent DESPORTES, Trésorier de la Commune, a présenté un état de cotes irrécouvrables pour admission en non valeurs ou effacement de dettes concernant le budget général. Il s'agit du titre de recette énuméré ci-après, émis à l'encontre d'un usager pour une somme due et impayée malgré les diverses relances du Trésor Public.

L'état ci-dessous concerne :

Une créance éteint du fait d'un surendettement et d'une décision judiciaire d'effacement de la dette d'un montant total de 5.850,00 €. Unanimité.

AMENAGEMENT ENTREE SUD

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée Sud de la commune qui comprend des travaux complémentaires et un cheminement piétonnier.

Le coût total de ces prestations s'élève à 106.803,83 € :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Travaux complémentaires : | 84.378,23 € |
| - Cheminement piétonnier : | 22.425,60 € |
| - | |

Le Conseil Municipal souhaite solliciter une subvention régionale à hauteur de 50 % de ce montant, soit 53.401,92 € . Unanimité.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CDG07 POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » ET APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE, AINSI QUE SES MODALITES DE VERSEMENT

Le Conseil Municipal adhère à la convention d'adhésion pour le risque « prévoyance » avec le CDG07 et la MNT et fixe le montant de la participation financière de la commune à compter du 1^{er} janvier 2020, choisi la Formule 2 : incapacité de travail et invalidité avec prise en compte du Régime indemnitaire. Unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant de l'association des anciens combattants de Mauves dans le cadre des difficultés de trésorerie rencontrées par l'association pour leur pérennité.

Le Conseil Municipal, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€. Unanimité.

Arrivée de M. GUICHARD Pierre à 19 h 10 à compter de la délibération N°68.2019

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport suivant.

Dans le cadre des pouvoirs de police qui lui sont confiés, le Maire est responsable de l'alerte des populations en cas de crise. La mise en place d'un dispositif d'alerte des populations est donc devenue nécessaire.

Une des solutions techniques existantes est la mise en place d'un automate d'appel. En cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance ou la gestion d'une situation de crise, l'automate d'appel piloté par la mairie, informera les personnes référencées et inscrites en diffusant un message vocal, un SMS sur chaque téléphone fixe et/ou mobile ou par mail. Le principe est de prévenir dans un délai extrêmement court les personnes résidentes ou exerçant une activité sur le territoire. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal un contrat de mise en service de téléalerte pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

Le Conseil municipal, décide d'approuver la mise en service d'un automate d'appel. Unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE ASSAINISSEMENT MINIMALE / SURTAXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28/11/2001, fixant les tarifs applicables pour la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2002, dans laquelle il est précisé que pour la redevance assainissement, est due une part fixe (3,60 € par branchement) et une surtaxe (0,15 € le m3).

La facturation de la surtaxe d'assainissement est basée sur la consommation réelle d'eau potable. Les personnes ayant un puit branché sur leur habitation s'acquittent donc d'une redevance ne correspondant pas à la quantité réelle d'eau rejetée dans le réseau collectif d'assainissement.

Ainsi par souci d'équité, il est proposé de mettre en place une redevance d'assainissement minimale sur la surtaxe à compter du 01 janvier 2020, correspondant à une consommation d'eau minimale par an en fonction du nombre de personnes au foyer et de la consommation réelle d'eau potable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour couvrir les charges du service, il conviendrait également d'augmenter la surtaxe assainissement afin de permettre le financement de l'entretien et des travaux. Le conseil municipal, décide d'approuver l'augmentation de la surtaxe assainissement sur la part variable de 0.10 € HT à compter du 01 janvier 2020 ainsi que, la mise en place d'une redevance assainissement minimale. Unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Informe l'assemblée de son souhait et de l'opportunité qui lui est faite pour la vente des 4 appartements 10-12 avenue du Saint Joseph,
- Une proposition lui est également faite pour l'achat du Cabinet médical.

Communications de Isabelle DENIS :

- Lors de sa présence au Conseil d'école avec Mr Le Maire, il a été souligné le souhait de réaménager la place de l'école publique pour la sécurité des élèves,
- Lors de sa présence à l'assemblée générale de l'école privée avec Mr le Maire, il a été envisagé la sortie des classes « coté cimetière ».

Communications de Laurence REBOLLO :

- A participé à la réunion d'Arche agglo en tant que référente écologie de la commune,
- Le devis pour l'animation du repas des anciens le 06 décembre à était validé auprès de « l'ombre de Piaf »,
- Le 16 novembre : Soupe au lard avec le Seven group sur réservation,
- Le 30 novembre : Concert de musique Celte,
- Malgré le mauvais temps, la fête de l'Alambic a vendu 500 repas,
- L'opération Brioche a récolté 953 € au profit de l'ADAPEI.

Communications de Serge VIDAL :

- Prévoir une dépose de rocher sur le bas-côté situé sur le chemin des Amboulons, afin de signaler le danger,
- Signale la présence de panneaux restants suite au rallye moto.

Communications de Michèle PEYROT :

- Le bulletin annuel est en cours de réalisation,
- L'adressage est en cours de réalisation, cependant beaucoup d'habitations ne sont pas identifiées avec leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

Communication de Jacques FROISSARD :

- L'éclairage public rue des Condamines n'a toujours pas était remis en service suite au sinistre.

Communication de Pierre GUICHARD :

- Le 11 novembre : Concours de belote du RCM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 55